



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 91395

Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la disparition de la dotation nationale de péréquation versée jusqu'ici à un certain nombre de communes en fonction notamment d'écart significatifs de leur potentiel financier et de leur effort fiscal par rapport aux moyennes de leur strate. Si pour tous les dispositifs financiers qui évoluent, des garde-fous sont prévus pour éviter une variation brutale des dotations, rien ne serait prévu pour 79 villes, dont Saint-Cyr-sur-Mer, dont le budget 2016 devrait être amputé d'un seul coup de près de 400 000 euros, somme perçue en 2015. Cette réduction drastique viendrait alors s'ajouter aux amputations de DGF auxquelles sont déjà soumises toutes les communes de France. Ces communes jusqu'alors vertueuses vont donc se retrouver en grande difficulté dans l'élaboration de leur budget 2016. Elle lui demande donc s'il est prévu qu'un dispositif d'accompagnement, du type d'une compensation dégressive, vienne se greffer à cette mesure pénalisante afin d'en atténuer la brutalité.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91395

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9503

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)